

Rencontre patronale-syndicale nationale

Le 1^{er} septembre dernier, les membres de l'exécutif national et le conseiller syndical national ont rencontré à Moncton le commissaire et son équipe de gestion.

Dans son mot d'ouverture, le président national a présenté Ryan Dewey, président de la section locale Fenbrook qui a assisté à la réunion en tant qu'observateur et Ginette Gauvin, employée de bureau de la région de l'Atlantique. Il a amorcé la réunion en informant l'employeur que les membres ayant participé au projet pilote à Victoria sur la gestion du stress après un événement traumatisant ont adoré l'expérience. Les commentaires ont été unanimement positifs et le président a offert de les partager avec le commissaire lors d'une rencontre bilatérale. Ce programme est important pour les membres d'UCCO-SACC-CSN.

Dans un autre ordre d'idée, le président national réitère l'importance d'organiser une rencontre bilatérale avec le commissaire pour faire le point sur certains sujets qui ont créé des frictions durant l'été, par exemple la directive de M. Erickson sur les horaires, la médiation en vertu de l'entente globale et la lettre envoyée par le commissaire à la sous-ministre du Travail et notre réponse à cette dernière. Le commissaire est d'accord pour tenir une rencontre la semaine suivante.

Escortes à l'établissement Nova

Une évaluation de la menace et du risque a été effectuée à l'établissement Nova, où un agent correctionnel devait faire l'escorte d'une détenue et son bébé; l'employeur local a mentionné que la détenue a signé un formulaire de décharge enlevant toute responsabilité au SCC en cas d'incident lors de l'escorte. La région était en accord avec cette façon de faire. Nous ne croyons pas à cette affirmation. Le commissaire nous a dit que ce type de situation survient rarement; il vérifiera avec les services juridiques si ce genre de procédure est légale et contactera le syndicat.

Plaintes en vertu de l'entente globale

Nous avons soumis trois plaintes en vertu de l'entente globale provenant de l'établissement Westmorland relativement à des demandes de mutation.

Visiteurs des détenus à l'établissement Atlantique

Vu les mauvaises relations de travail dans la région de l'Atlantique, un problème de sécurité fait constamment surface. Le président national ne comprend pas pourquoi un tel sujet se retrouve à la table nationale alors que ceci devrait être réglé au niveau régional. Le commissaire est d'accord avec nous que ceci devrait normalement être réglé au niveau régional ou local et qu'une possibilité serait d'acheter une machine supplémentaire qui pourrait être utilisée dans des cas comme celui-ci.

Maîtres-chiens

Une longue discussion en trois points a eu lieu sur les maîtres-chiens. Tout d'abord, l'identification des véhicules pour les maîtres-chiens : le SCC a décidé qu'aucune identification des véhicules n'aura lieu. Ensuite, les uniformes : une rencontre bilatérale à ce sujet aura lieu. Finalement, les horaires. Il y a quelque temps, nous nous sommes fait dire que M. Head était le décideur pour les horaires des maîtres-chiens. Il faut rappeler que depuis le 7 février 2011, le SCC génère beaucoup de confusion à ce sujet. Les horaires de 10 h pour les maîtres-chiens seraient possibles, nous a-t-on dit. Ensuite, nous avons appris que la personne nous ayant informés de ceci n'avait pas l'autorité pour prendre ce genre de décision. C'est pourquoi nous croyons qu'il est temps de faire une présentation au commissaire à ce sujet.

Vestes dans les établissements pour femmes

Nous demandons à ce que les agents correctionnels travaillant dans les établissements pour femmes aient chacun leur veste, et non qu'un inventaire de veste soit offert lorsqu'ils travaillent dans les unités maximums, comme c'est présentement le cas. Après clarification avec l'employeur, ce dernier fera les vérifications nécessaires.

Stagiaires PFC Mont-Laurier – La Macaza

Le président régional se dit inquiet des vérifications sécuritaires qui sont effectuées pour les stagiaires du cégep de Mont-Laurier lors qu'ils réalisent leur PFC sur une période de trois ans. L'employeur nous a répondu qu'une vérification sécuritaire sera effectuée dès qu'ils commenceraient leur stage, et qu'elle sera renouvelée une fois par année, à compter de maintenant. Une réponse écrite suivra.

Rencontre patronale-syndicale nationale

Séance annuelle de 4 h sur les armes à feu

Le syndicat souligne que certains directeurs d'établissement considèrent que le temps de déplacement pour se rendre au champ de tir est compris dans la période de 4 h consacrée à la qualification. L'employeur révisera le bulletin, car il semble y avoir un problème logique avec ce dernier. Au besoin, ils le réécriront.

Classification et placement d'un détenu suicidaire (Directive du commissaire 843)

À l'établissement Fenbrook, un détenu a été placé sous surveillance constante en raison de son comportement suicidaire, mais il est resté dans la rangée. Nous sommes quelque peu surpris de certaines initiatives prises par le SCC relativement à la DC 843, surtout que nous avons déposé un document à l'employeur concernant cette directive en août 2010. Nous avons aussi un autre questionnement : quand des liens sont faits entre les directives, et que des modifications sont apportées à l'une d'entre elles, les concordances entre les directives sont-elles faites? Le commissaire mentionne que cette responsabilité relève du secteur des politiques. Lorsqu'il y a une nouvelle directive, certaines interprétations des gestionnaires doivent être rectifiées. Nous sommes d'avis que la prévention du suicide ne passe pas seulement par des rondes faites de façon plus régulière par les agents correctionnels.

Autre point discuté : l'évaluation initiale du détenu. Nous ne croyons pas que c'est à l'agent correctionnel qu'incombe cette tâche, mais plutôt au personnel infirmier. Le commissaire souhaite voir une collaboration entre le personnel infirmier et les agents correctionnels pour collecter de l'information sur l'état mental du détenu.

Nous avons aussi parlé de l'évaluation initiale pour la double occupation. Le président régional de l'Ontario déplore qu'il soit demandé aux agents correctionnels de faire l'évaluation et réfère au point 15 de la DC 550, où il est mentionné que cette tâche revient au gestionnaire correctionnel. Le commissaire s'est

engagé à vérifier la mise en application de cette directive dans les établissements et de s'assurer de sa bonne interprétation.

Rondes des agents correctionnels

Le président régional des Prairies a donné quelques exemples de nos questionnements relativement à un nouveau système de surveillance des rondes des agents correctionnels (connu sous le nom de *Guard Tour*), et qui devait être un projet pilote, mais qui se retrouve maintenant dans quatre établissements aux Prairies. Le commissaire s'est montré très surpris et a besoin d'être informé sur ce projet, car le président régional lui a donné plus d'informations qu'il en avait sur ce projet. Il nous reviendra, car il doit manifestement faire des vérifications. Le syndicat est très inquiet des caractéristiques de ce système.

Absences pour rendez-vous médical

Encore une fois, UCCO-SACC-CSN déplore que diverses interprétations soient faites à propos de la politique du Conseil du Trésor en ce qui a trait aux rendez-vous médicaux et dentaires. Une fois de plus, la définition d'une demi-journée et la récurrence de la prise de ce type de congé sont en question. L'employeur nous donnera une réponse cette semaine.

Paie et avantages sociaux et réception des chèques de pension

Nous avons encore une fois mentionné au commissaire que nos membres récemment retraités avaient de la difficulté à recevoir leur chèque de pension, les délais pouvant aller jusqu'à six mois. Le commissaire étant impuissant à ce sujet, il nous a dit de lui fournir les noms et qu'un coup de fil au service des pensions pouvait aider. Le président des Prairies déplore également que les paies d'heures supplémentaires, de quarts, d'intérim et de congés fériés ne sont toujours pas versées à temps. La date prévue pour le paiement est le 20 de chaque mois, mais il semble être difficile de les avoir pour le 30 de chaque mois. Le commissaire répond que s'il y a des cas spécifiques, lui en faire part, mais il n'a pas les mêmes statistiques que nous. Une rencontre sera organisée pour vérifier les informations.